

Conseil d'Etablissement des Etablissements primaire et secondaire de Payerne et environs

Séance du 18 février 2021

1. Appel des membres

Excusés :

Mme Jeannine Hausammann
Mme Sandra Savary
M. François Marion
M. Julien Mora

Sont présents :

Des autorités de l'ASIPE :

M. Philippe Charmoy
M. Julien Mora remplacé par M.Givel
M. Aurélien Karg
M. Lunardi

Des professionnels actifs au sein des EPS :

M. Philippe Berdoz
M. Christian Chevalier
Mme Corinne Gotti
Mme Isabelle Giauque

Des milieux et organisations concernés par la vie des Etablissements :

M. Philippe Delbrouck
M. Cyrile Roux

Des parents d'élèves

Mme Rosa Maria Da Silva Vieira
Mme Aude Roux
M. Alexandre Zosso
Mme Patricia Egli

2. Approbation du PV de la séance du 14 janvier 2020

Le PV est accepté sans modification. Mme Rosa Maria Da Silva Vieira demande que son nom de famille soit corrigé.

M. Chevalier demande à ce que l'heure de fin soit modifiée. (9h04->21h04)

3. Correspondance

Aucune correspondance

4. Consultation du Cet sur la possibilité d'harmonisation des horaires entre le primaire et le secondaire

M.Charmoy donne la parole à M. Chevalier qui est au front pour ces changements d'horaires. M. Chevalier explique l'historique du changement. La source du non-changement jusqu'à ce jour est la disponibilité des salles de gym de l'école. Les enclassements des élèves du Nord

sont modifiés afin que tous les enfants d'une fratrie puissent être en même temps à la maison sur la pause de midi. Pour éviter un problème de disponibilité de salle de gym, l'école va utiliser de manière intensive la salle polyvalente du secondaire pour les 1-4H.

Pour avaliser un tel changement, il faut le préavis du Cet et du CoDir avant d'envoyer la demande à l'Etat de Vaud.

Les 1-6H d'après la loi ne peuvent pas commencer avant 8h15. Uniformiser avec le secondaire demande donc de commencer plus tôt sinon les élèves ne peuvent pas prendre les transports publics. Par contre la cheffe de Département peut donner une dérogation à condition qu'il y ait derrière la demande un argument assez fort.

Voici les horaires tel que proposés :

Pour Payerne:

1-6H

08h05-11h30

13h30-15h02

7-8H

08h05-11h30

13h30-15h50

Plus d'après-midi de congé toutes les 2 semaines.

Pour Corcelles :

1-6H

08h15-11h30

13h30-15h00

Pour Grandcour :

1-6H

08h10-11h35

13h30-15h00

Il y aura donc une demande de dérogation pour le début des cours.

On rallonge la récré pour éviter que les élèves doivent trop attendre le bus.

L'après-midi, le transport pose encore problème pour le moment. On peut envisager de mettre une récréation entre les 2 heures de l'après-midi.

Isabelle Giauque fait le porte-parole des enseignants de 7-8H qui trouvent difficile de tenir les 3 périodes de l'après-midi.

Mme Gotti demande si l'arrivée ne sera pas trop tardive en finissant à 15h50 pour ceux qui doivent encore prendre les transports publics. Elle ajoute une 2^{ème} question : pourquoi harmoniser alors qu'on parle de l'horaire continu au secondaire ?

M.Chevalier répond que l'horaire avec une fin à 15h50 est déjà d'actualité pour les écoliers du primaire. Pour la 2^{ème} question, il répond qu'il avait été voté l'horaire de l'écolier en continu et non pas l'horaire scolaire (l'écolier peut être gardé à tout moment).

M.Lunardi transmet un message de M.Mora : ce changement est mis en place afin de mettre en avant la vie de famille. M.Mora tient aussi à recueillir l'avis du Cet sur la fermeture de Chevroux.

M.Roux remercie la bienveillance de la réflexion sur le regroupement familial mais demande à quelle heure du matin les enfants partiront et combien de temps ils auront à midi ?

M.Chevalier répond que la pause de midi est de 2h et que les élèves n'arrivent pas plus tard que 12h10 en prenant les transports publics. Le départ le plus tôt serait à Missy et Grandcour

7h50.

M.Berdoz rajoute que les horaires ne sont jamais gravés dans le marbre. Si les CFF annonce un gros changement dans la région pour le mois de décembre par exemple, il faudra s'adapter. Tout peut bouger d'une année à l'autre. L'affaire de l'horaire continu, l'horaire va passer de 33 périodes à 34 périodes ce qui obligera aussi une réflexion sur l'horaire.

Mme Egli se demande si le fait d'avoir des élèves du primaire et du secondaire ensemble dans les transports ne peut pas créer des tensions.

M.Karg s'interroge sur les élèves de Missy : ils doivent attendre longtemps dans la zone de la gare avant de prendre leur bus. Il se demande si on ne peut pas repousser la fin des cours afin qu'il y ait moins de temps. M.Chevalier répond que les élèves de Corcelles partent directement. Si on retarde, cela signifie qu'ils auront du temps avant les cours de 13h30. Qu'est-ce qui est mieux ? Peut-être que la solution de bus scolaire qui transporte ces élèves directement à la sortie des cours pourrait être une solution.

Mme Roux demande, comment ils arrivent à des différences d'horaire de 10 minutes.

M.Chevalier répond que les 5 minutes d'intercours en 7-8H fait une modification.

M.Charmoy fait un résumé des avantages et des possibilités qui s'offrent au Cet.

Mme Roux rajoute qu'elle craint que les bus des villages (Trey, Vers-chez-Savary, ...) partent trop tôt pour les 1-4H. Il faudra vraiment que les délégués de l'ASIPE soient attentifs à cela s'ils ne veulent pas essayer une salve de remarques au mois d'août. M.Chevalier avoue qu'il n'a pas pris le temps de réfléchir aux horaires de bus de Payerne Sud et prévient que les bus peuvent partir jusqu'à 25 minutes avant. 7h35 départ pour les élèves de Payerne SUD car il y a plus de fermes foraines et donc plus d'arrêt.

Votes :

CEt vote favorablement à l'unanimité.

5. Possibilité d'implication du CEt dans la gestion des budgets pour les activités culturelles

M.Chevalier expose les tenants et aboutissants du projet. Les Etablissements ont des comptes pour transférer l'argent. Un compte pour les camps de ski et un autre pour les camps verts et un 3^{ème} compte qui gère les dons pour les activités culturelles (Cortège des Brandons, par exemple) hormis le compte de l'ASIPE. Ce compte pose problème sur certains points.

Au 1^{er} janvier ils ont annulé les comptes des tâches pour l'ASIPE.

Les 2 premiers comptes repartent à l'ASIPE. Mais le 3^{ème} compte le responsable des finances du Canton a proposé de le transférer au nom du Cet. Ce compte est destiné à faire des actions ponctuelles. Il n'y aurait donc plus le problème de hiérarchie. Il y aurait un regard des parents, des politiques.

M.Charmoy met en garde sur la réactivité du CEt par rapport aux demandes des enseignants. On pourrait imaginer qu'il y ait un montant qui puisse être dépensé sans préavis du CEt mais suite à un préavis du Conseil de Direction.

M.Charmoy s'inquiète d'avoir la responsabilité de gérer l'accord des demandes. Il propose que le CEt soit juste là pour faire une vérification des comptes une fois par année et délègue tacitement les dépenses.

Au secondaire, il y a moins d'activités externes qui ramènent de l'argent. Ils ont déjà une association qui gère ces comptes. Donc finalement sur le compte de l'association des activités culturelles, il y a moins d'argent. Si l'ES décide de la garder, il proposerait de demander à un membre du CEt avec un doyen et l'infirmière scolaire de faire partie de l'association qui gère cet argent.

La principale différence entre les 2. Si c'est le CEt qui gère, il y a une entité reconnue qui gère. Et les enseignants continuent de demander au Conseil de Direction. Le CEt ne serait donc qu'un organe de fixation d'un cadre et de contrôle.

Vote :

Aucune opposition

Au primaire, ils ont eu leur AG de l'association en novembre. M.Chevalier s'occupera de faire les changements.

Au secondaire, il faudra dissoudre le comité vu qu'il n'est pas dans les normes. M.Berdoz demandera donc au CEt de faire partie de cette association.

6. Congés 2021-2022

1^{ère} lettre :

Proposition de M.Givel : vu que les Fêtes de Corcelles et Grandcour ne sont pas sûres d'être maintenues. On propose de demander un congé pour tous les élèves du primaire et du secondaire les :

- Mercredi 12 mai 2021 le matin avant l'ascension
- Vendredi 2 juillet 2021 le matin

2^{ème} lettre

Demande de congé pour les élèves de Payerne.

- Lundi 7 Mars 2022 pour les Brandons

7. Etat des lieux des travaux en cours (groupe de travail)

- Pedibus : M.Charmoy lit un message de Mme Savary : 2 parents l'ont contactée car ils sont intéressés par le Pedibus. Mais habitant complètement à l'opposé géographiquement la demande n'a pas abouti.
- Place de jeu : Mme Giauque demande où en est l'avancée des travaux de la place de jeux de la DLT. M.Lunardi a répondu qu'en raison du COVID, les travaux ont été déplacés à 2022.
- Mme Gotti se plaint de l'aspect extérieur du bâtiment de l'ES. M.Lunardi annonce que 5 millions de francs seront investis dans la réfection du bâtiment vu que c'est de l'ordre de la Commune de Payerne.
- Mme Gotti se plaint aussi des poubelles de l'ES au temps du COVID. Les Directeurs répondent qu'il faudrait en effet que la Commune et/ou l'ASIPE investissent pour ce genre de matériel. Mme Roux rebondit sur ce constat en ajoutant qu'elle a entendu de plusieurs élèves du secondaire qu'ils ne se désinfectent pas les mains en entrant dans l'école. M.Berdoz répond que dans les salles sans lavabo, il y a un désinfectant sinon les élèves se lavent au lavabo. Ils devraient se laver à chaque entrée dans le bâtiment. Ceci est sous la responsabilité individuelle et/ou des enseignants, mais qu'il y a certainement un relâchement.
- Pour les poubelles, l'ASIPE en a fait une commande au mois de juin. Mais ils ne peuvent pas non plus tout aménager.
Les Directeurs demandent ce que les écoles soient aménagées de poubelles à pédales.

8. Communications des Autorités de l'ASIPE

M.Lunardi a 3 informations :

- Réfections de l'ES : il y a eu réflexion avec le secondaire pour qu'il y ait réfection de l'école prof pour y accueillir des classes du secondaire. (chantier 2023-2025, août 2025 le bâtiment devrait être fonctionnel)

- Collaboration /fusion avec l'ASSIEGE. Diverses réflexions ont été faites depuis 2008. Il y a un rapport de faisabilité qui a été présenté à la mi-janvier par M.Lunardi. Impact sur l'ouverture de PGE (Payerne Granges et environs). Grâce à l'ouverture de cet établissement, il est difficile de gérer pour le Directeur. La DGEO est assez favorable pour qu'il n'y ait plus qu'un partenaire politique.

La loi demande qu'il y ait un CEt pour un établissement. On peut faire un CEt pour 2 établissements mais il est impossible d'avoir 1 établissement avec 2 CEt. Peut-être qu'il y aurait un CEt pour le primaire et un pour le secondaire à l'avenir. La décision sera prise ultérieurement.

- Dans le nouveau bâtiment, il y aura un nouveau centre parascolaire de 36 places pour le matin et 72 pour manger.

- Il y aura également 24 places à Corcelles quand le bâtiment sera agrandi.

9. Fin de la législature et renouvellement du CEt

La décision concernant ces changements sera prise en cours de législature. Dans l'attente, il faudrait faire un CEt à 24 vu qu'il faudra que les 3 directeurs soient de la partie et du coups 3 enseignants. M.Charmoy craint qu'on ne trouve pas les gens pour faire partie dans le monde associatif et politique. M.Lunardi répond en disant qu'il faut une solution transitoire à voir avec l'Etat de Vaud.

La question qui se pose vu que le mandat se termine au 30 juin. Y a-t-il utilité de se revoir ? M.Chevalier trouve que ce serait profitable.

M.Charmoy demande s'il y a un budget pour faire un petit souper de fin de législature. Il est décidé qu'après la prochaine séance un souper serait organisé par Mme Roux.

10. Divers et propositions individuelles

Mme Giauque annoncent qu'avec les 14 classes à Corcelles la demande des bancs dans la cour est encore plus d'actualité. Elle demande que le nécessaire soit fait d'ici la rentrée. SA deuxième demande est au sujet des porte-à-cabine ; ils sont fonctionnels mais d'après ce qu'elle a compris ce ne serait pas ceux-ci qui resteraient, qu'en est-il ? Elle rajoute qu'il faut absolument qu'il y ait des toilettes dans ces porte-à-cabine. Elle se demande comment relayer l'inquiétude. M.Givel répond que c'est compliqué du point de vue des canalisations. M.Givel va essayer de trouver la moins mauvaise solution.

M.Givel et M.Chevalier donnent quelques explications sur la fermeture de l'école primaire de Corcelles qui posent passablement de questions.

Mme Roux vient sur le sujet du port du masque : quelles sont les directives transmises aux enseignants ? Dès la rentrée sur le site, les enseignants doivent porter le masque. Si tel ne devait pas être le cas, il faut relayer aux directeurs.

Et le 2^{ème} sujet des douches après la gym impossible à cause du COVID ; est-ce une directive cantonale qui interdit la douche ? Les deux directeurs répondent par l'affirmative.

M.Charmoy clôt la séance à 21h04.

Prochaine séance Mardi 22 juin à 17h30 : visite du nouveau bâtiment + séance du Cet et souper après.

Le Président



Philippe Charmoy

La secrétaire



Aude Roux